

COMMUNAUTÉ ECONOMIQUE DES ETATS DE L'AFRIQUE CENTRALE
COMUNIDADE ECONOMICA DOS ESTADOS DA AFRICA CENTRAL

CEEAC



ECONOMIC COMMUNITY OF CENTRAL AFRICAN STATES
COMUNIDAD ECONOMICA DE LOS ESTADOS DEL AFRICA CENTRAL

ECCAS

**MISSION INTERNATIONALE D'OBSERVATION
ELECTORALE DE LA COMMUNAUTÉ ECONOMIQUE DES
ETATS DE L'AFRIQUE CENTRALE DANS LE CADRE DES
ELECTIONS GENERALES DU 28 DECEMBRE 2025 EN
REPUBLIQUE CENTRAFRICAINE**

DECLARATION PRELIMINAIRE

[Handwritten signature]

INTRODUCTION

1. Sur instruction de **Son Excellence l'Ambassadeur Dr. Ezéchiel NIBIGIRA**, Président de la Commission de la Communauté Économique des États de l'Afrique Centrale (CEEAC), et conformément au mandat de la Communauté relatif à l'appui aux États membres engagés dans des processus électoraux, une Mission internationale d'observation électorale de la CEEAC a été déployée dans le cadre des élections générales (présidentielle, législatives, régionales et municipales) du 28 décembre 2025 en République Centrafricaine.
2. La Mission était conduite par **S.E.M Gabriel Arcanjo FERREIRA DA COSTA**, Chef de Mission et Membre du Vivier du Comité des Sages de la CEEAC.
3. La Mission était composée d'une équipe de coordination technique de quatre (4) personnes assurée par des fonctionnaires de la Commission de la CEEAC sous la supervision de Monsieur **Marcel MAPANGOU MOUSSADJI**, Fonctionnaire de la CEEAC, ainsi que dix-huit (18) observateurs issus de neuf (9) États membres de la Communauté, à savoir la République d'Angola, la République du Burundi, la République du Cameroun, la République du Congo, la République Démocratique du Congo, la République Gabonaise, la République de Guinée Équatoriale, la République Démocratique de São Tomé et Príncipe et la République du Tchad.
4. Les observateurs mobilisés par la CEEAC pour les élections générales du 28 décembre 2025 en République Centrafricaine étaient issus des parlements nationaux, des organes de gestion des élections, des administrations publiques et des institutions de formation impliquées dans les processus électoraux et des organisations de la société civile des États membres.
5. La Mission s'inscrivait dans le cadre général de l'appui à l'ancrage de la démocratie dans la région Afrique centrale et de l'expression permanente de la solidarité collective de la Communauté à l'endroit du Peuple frère de la République Centrafricaine.
6. La Mission de la CEEAC a suivi la dernière partie de la campagne électorale et a observé le déroulement des opérations de vote du 28 décembre 2025.
7. Le travail de la Mission s'est effectué sur la base des dispositions pertinentes des textes internationaux, continentaux et régionaux ci-après :
 - La Déclaration Universelle des Droits de l'Homme du 10 décembre 1948 ;
 - La Charte Africaine de la Démocratie, des Élections et de la Gouvernance du 30 janvier 2007 ;
 - La Déclaration de l'Union Africaine sur les principes régissant les élections démocratiques en Afrique de 2002 ;
 - Le Traité Révisé de la CEEAC du 18 décembre 2019 ;
 - La Décision n° 08/CCEG/XVII/15 du 25 mai 2015 de la Conférence des Chefs d'État et de Gouvernement de la CEEAC, relative à l'envoi des missions internationales d'observation électorale dans les États membres ;



- La Décision n° 19/CEEAC/CCEG/XIII/07 du 30 octobre 2007 de la Conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernement de la CEEAC portant adoption du « Guide de l'Observateur » Electoral de la CEEAC.
8. La Mission internationale d'observation électorale de la CEEAC a noté que le cadre législatif et réglementaire national appliqué aux élections générales du 28 décembre 2025 comprenait les textes ci-après :
- La Constitution du 30 août 2023 ;
 - La Loi n°24.007/2024 portant Code électoral qui organise l'ensemble du processus électoral, des candidatures au contentieux ;
 - La Loi n°25.011 du 26 septembre 2025, portant dérogation à certaines dispositions de la loi n°24.007 du 02 juillet 2024, portant code électoral de la République centrafricaine.
 - La Loi n°25.002/2025 relative à l'Autorité Nationale des Elections (ANE) : Statut et fonctionnement de l'organe de gestion des élections ;
 - Les Lois n°20.008/2020, 21.001/2021 et 23.004/2023 relatives à l'organisation des collectivités territoriales, aux circonscriptions administratives et à leurs limites territoriales, servant de base au découpage électoral ;
 - Le Décret n° 25.341 du 29 septembre 2025, acte officiel de convocation du corps électoral, fixant la date du scrutin au 28 décembre 2025, les horaires d'ouverture et de fermeture des bureaux de vote (6h-18h), et la période de campagne électorale (13 au 26 décembre 2025).
9. La présente Déclaration expose les conclusions préliminaires et formule quelques recommandations en vue d'une possible amélioration des processus électoraux à venir en République Centrafricaine. Elle sera suivie d'un Rapport final de la Commission de la CEEAC, destiné aux autorités compétentes de la République Centrafricaine et aux instances habilitées de la Communauté.

OBJECTIFS ET METHODOLOGIE DE LA MISSION

L'objectif général de la Mission consistait à apporter l'appui de la Communauté à l'État et au Peuple Centrafricain dans le cadre des élections générales du 28 décembre 2025.

De manière spécifique, la Mission visait à :

- Observer le déroulement des opérations de vote des élections générales (présidentielle, législatives, régionales et municipales) ;
- S'assurer de la régularité du scrutin ;
- Publier une Déclaration préliminaire à l'issue du scrutin ;
- Rédiger un Rapport d'observation à l'attention des hautes autorités du pays et des instances de la Communauté.



La Mission internationale d'observation électorale de la CEEAC séjourne en République Centrafricaine du 24 au 31 décembre 2025.

La Mission a suivi avec une attention soutenue l'actualité politique liée au processus d'organisation des élections générales. Elle a également été attentive au déroulement de la dernière partie de la campagne électorale avant d'observer le scrutin.

RENCONTRES AVEC LES AUTORITES ET LES AUTRES MISSIONS D'OBSERVATIONS

La Mission a présenté ses civilités à Son Excellence Madame Sylvie BAIPO TEMON, Ministre des Affaires Étrangères, de la Francophonie et des Centrafricains de l'Étranger de la République Centrafricaine.

La Mission a également rencontré le Dr. Mathias Barthelemy MOROUBA, Président de l'Autorité Nationale des Élections (ANE). Au cours de cette rencontre, les échanges ont porté sur les préparatifs du scrutin et les modalités pratiques relatives à son déploiement dans le cadre des élections générales du 28 décembre 2025.

La Mission a pris part à la réunion d'échange et d'information, organisé par l'A.N.E à l'attention des toutes les missions nationales et internationales d'observation électorale accréditées pour les élections générales du 28 décembre 2025 en République Centrafricaine.

La Mission a rencontré Son Excellence Monsieur Laurent KAVAKURE, Chef de Mission de l'Organisation Internationale de la Francophonie (OIF).

CONTEXTE DES ELECTIONS GENERALES

Les élections générales du 28 décembre 2025 en République Centrafricaine se sont tenues dans un contexte politique marqué par la stabilité et le fonctionnement régulier des institutions étatiques tant au niveau central qu'au niveau local. Elle répondait d'une part, à l'exigence constitutionnelle du renouvellement septennal du mandat du Président de la République, et d'autre part, a doté le pays des parlementaires et des élus locaux, étape essentielle du cycle démocratique visant à réaffirmer la légitimité du pouvoir par la voie des urnes.

Sur le plan sécuritaire, la Mission de la CEEAC a pris note des efforts considérables fournis par le Gouvernement et les partenaires internationaux en vue de garantir la tenue effective des élections générales sur toute l'étendue du territoire national.

CAMPAGNE ÉLECTORALE

La campagne électorale a été officiellement ouverte le 13 décembre à 6h00 du matin pour une période de 14 jours et a pris fin le 26 décembre 2025 à minuit. La Mission a eu l'occasion de suivre la dernière partie de la campagne électorale dès son arrivée en République Centrafricaine. Elle a noté un sens élevé de responsabilité et de tolérance du Peuple centrafricain dans son ensemble, y compris les acteurs politiques.



La Mission internationale d'observation électorale de la CEEAC séjourne en République Centrafricaine du 24 au 31 décembre 2025.

La Mission a suivi avec une attention soutenue l'actualité politique liée au processus d'organisation des élections générales. Elle a également été attentive au déroulement de la dernière partie de la campagne électorale avant d'observer le scrutin.

RENCONTRES AVEC LES AUTORITES ET LES AUTRES MISSIONS D'OBSERVATIONS

La Mission a présenté ses civilités à Son Excellence Madame Sylvie BAIPO TEMON, Ministre des Affaires Étrangères, de la Francophonie et des Centrafricains de l'Étranger de la République Centrafricaine.

La Mission a également rencontré le Dr. Mathias Barthelemy MOROUBA, Président de l'Autorité Nationale des Élections (ANE). Au cours de cette rencontre, les échanges ont porté sur les préparatifs du scrutin et les modalités pratiques relatives à son déploiement dans le cadre des élections générales du 28 décembre 2025.

La Mission a pris part à la réunion d'échange et d'information, organisé par l'A.N.E à l'attention des toutes les missions nationales et internationales d'observation électorale accréditées pour les élections générales du 28 décembre 2025 en République Centrafricaine.

La Mission a rencontré Son Excellence Monsieur Laurent KAVAKURE, Chef de Mission de l'Organisation Internationale de la Francophonie (OIF).

CONTEXTE DES ELECTIONS GENERALES

Les élections générales du 28 décembre 2025 en République Centrafricaine se sont tenues dans un contexte politique marqué par la stabilité et le fonctionnement régulier des institutions étatiques tant au niveau central qu'au niveau local. Elle répondait d'une part, à l'exigence constitutionnelle du renouvellement septennal du mandat du Président de la République, et d'autre part, a doté le pays des parlementaires et des élus locaux, étape essentielle du cycle démocratique visant à réaffirmer la légitimité du pouvoir par la voie des urnes.

Sur le plan sécuritaire, la Mission de la CEEAC a pris note des efforts considérables fournis par le Gouvernement et les partenaires internationaux en vue de garantir la tenue effective des élections générales sur toute l'étendue du territoire national.

CAMPAGNE ÉLECTORALE

La campagne électorale a été officiellement ouverte le 13 décembre à 6h00 du matin pour une période de 14 jours et a pris fin le 26 décembre 2025 à minuit. La Mission a eu l'occasion de suivre la dernière partie de la campagne électorale dès son arrivée en République Centrafricaine. Elle a noté un sens élevé de responsabilité et de tolérance du Peuple centrafricain dans son ensemble, y compris les acteurs politiques.



La Mission a noté que, dans l'ensemble, la campagne s'est déroulée dans un climat apaisé, témoignant de la maturité politique du Peuple centrafricain.

CHAMP DE DEPLOIEMENT

La Mission a déployé neuf (09) équipes composées en binômes dans les neuf (09) arrondissements de la Préfecture de Bangui (Bangui rapide, Bangui Centre, Bangui Fleuve, Bimbo, Bangui Kagas, Begoua dans la ville de Bangui).

OUVERTURE DES BUREAUX DE VOTE

Conformément au Décret n°25.341 du 29 septembre 2025, portant convocation du corps électoral pour les élections générales, fixant la date du scrutin au 28 décembre 2025, les horaires d'ouverture et de fermeture des bureaux de vote sont fixés de 6h00 à 18h00 et la période de campagne électorale du 13 au 26 décembre 2025. Dans la pratique, cette disposition a été respectée bien que, par endroits, l'ouverture a été retardée par l'arrivée tardive du personnel du bureau et du matériel de vote, ainsi que le besoin d'aménagement des locaux.

ACCESSIBILITE DES BUREAUX DE VOTE

La Mission a noté que les bureaux de vote étaient facilement repérables et accessibles aux électeurs. Cependant, les bureaux de vote situés à l'étage étaient difficilement accessibles pour les personnes à besoins spécifiques ou vivant avec handicap. La Mission a noté avec satisfaction la disponibilité des membres des bureaux à assister les catégories de personnes précitées pour pouvoir accomplir leur devoir civique.

MATERIEL ELECTORAL

La Mission a noté que le matériel électoral était disponible à temps, en quantité suffisante et conforme aux standards dans la quasi-totalité des bureaux de vote visités.

PERSONNEL ELECTORAL

La Mission a relevé que le personnel électoral était courtois et en nombre réglementaire. De manière globale, les agents des bureaux de vote ont fait preuve de professionnalisme et d'une bonne maîtrise des procédures de vote. Elle a noté une représentativité conséquente des femmes et des jeunes.

Toutefois, la Mission a noté que certains membres des bureaux de vote avaient un niveau contrasté d'informations concernant leurs tâches et le travail des observateurs.

MEMBRES DES FORCES DE DEFENSE ET DE SECURITE

La Mission a noté la présence des membres des forces de défense et de sécurité aux abords de tous les centres de vote qu'elle a visités. Cette présence était discrète et non intrusive.



OBSERVATEURS ELECTORAUX

Durant leurs visites aux centres et bureaux de vote de leurs ressorts respectifs, les équipes de la Mission internationale d'observation électorale de la CEEAC ont rencontré plusieurs autres Missions d'observation électorale, internationales et nationales, déployées aussi bien par des organisations intergouvernementales que par des plateformes de la société civile centrafricaine.

C'est le cas notamment de l'Union Africaine, de la CEN-SAD, de l'OIF, de l'Union Européenne, du PNUD, du Réseau des Organisations des Gestion des Élections en Afrique Centrale (ROGEAC), de l'Institut Panafricain d'Assistance Électorale (IPAE), Union Jeunesse de la CEMAC, Observatoire Indépendant des Élections en Afrique (OIEA), Observatoire Panafricain des Élections (OPANE), Conseil Panafricain des Religieux Paix-Dialogue-Développement (CPRPDD), Mission de l'Assistance Électorale de la MINUSCA, Observatoire pour les Liberté Publiques en Afrique (OLPA), Aumônier International Juge de Paix (AIJP), CONACEE CHAPLAINS AFRIQUE, du Réseau d'Observateurs électoraux d'Afrique Centrale (RODAC), la Société civile africaine, COJUD, Human Right, du Réseau arc en ciel.

LISTES ELECTORALES ET CARTES D'ÉLECTEURS

Dans les centres de vote visités par la Mission, celle-ci a constaté que les listes électorales étaient affichées à l'entrée des bureaux de vote. La Mission a également observé que les électeurs étaient munis de leurs cartes d'électeurs. Les électeurs non munis de leurs cartes avaient la possibilité de les obtenir aux bureaux de vote le jour du scrutin. Ils étaient également autorisés à voter sur présentation de leurs cartes nationales d'identité, passeport, permis de conduire et récépissé d'enroulement au cas où ils ne disposaient pas de cartes d'électeur et que leurs noms étaient repris sur la liste électorale.

SECRET DU VOTE

La Mission a noté que le secret du vote était effectivement garanti avec la présence des isolements.

CLOTURE ET DEPOUILLEMENT

La Mission a noté que la clôture du vote est intervenue à l'heure légale, sauf à quelques exceptions près lorsque certains membres des bureaux de vote ont jugé utile de compenser le temps perdu à l'ouverture. Les opérations de dépouillement ont été menées dans un climat serein et dans la transparence.

Toutefois, la Mission a constaté que la majorité des candidats aux élections générales n'avaient pas des représentants dans les bureaux de vote alors que le code électoral leur accorde ce droit.

CONSTATS ET RECOMMANDATIONS

1. Constats

La Mission note que les élections générales du 28 décembre 2025 en République Centrafricaine se sont déroulées dans les conditions sécuritaires, matérielles et organisationnelles satisfaisantes. Elle a observé une participation encourageante de la population aux votes.

A cet effet, la Mission félicite le Peuple centrafricain pour le civisme, le calme, la tolérance et la sérénité dont il a fait preuve tout au long du processus.

En outre, la Mission félicite les Autorités centrafricaines pour la bonne organisation et le bon déroulement des élections. Elle les encourage à poursuivre dans cette direction pour la suite du processus.

Toutefois, la Mission a noté un faible taux de candidatures des jeunes et femmes dans les processus électoraux.

2. Recommandations

La Mission formule les recommandations ci-après :

2.1. A l'Autorité Nationale des Élections (A.N.E) :

S'assurer de la distribution effective et à temps des cartes d'électeurs avant le scrutin ;

S'assurer que, lors de la clôture du scrutin, les cartes non retirées soient comptées, mises sous pli, cachetées et transmises aux instances habilitées conformément au Code électoral ;

Poursuivre le renforcement des capacités des agents électoraux dans la maîtrise des procédures électorales ;

Poursuivre les actions d'éducation civique et électorale en vue d'accroître le niveau d'appropriation du processus électoral.

2.2. Aux candidats et partis politiques :

- Encourager la participation des jeunes et femmes dans les processus électoraux ;
- Déployer des représentants dans tous les bureaux de vote, conformément aux prescrits légaux ;
- Privilégier les voies légales en cas de contestation des résultats ;
- Privilégier le dialogue et la concertation à l'effet de la résolution pacifique des différends électoraux.



2.3. A la société civile :

- Poursuivre l'éducation civique en vue d'une meilleure participation des populations au processus électoral, y compris en matière de sensibilisation pour le retrait ponctuel des cartes d'électeur et la consultation à temps des listes électorales.

2.4. Aux partenaires bilatéraux et multilatéraux :

- Poursuivre leur appui multiforme au Gouvernement et aux autres parties prenantes en matière électoral et de la consolidation de la démocratie en Centrafrique.

Fait à Bangui, le 29 décembre 2025

Pour la Mission Internationale d'Observation Électorale de la CEEAC,



S.E.M Gabriel Arcanjo FERREIRA DA COSTA,

Chef de Mission, Porte-parole de la Mission Internationale
d'Observation Électorale de la CEEAC